



Ministère des Finances

Comptes publics de l'Ontario

États financiers

1998-1999

À l'honorable
Hilary M. Weston
Lieutenante-gouverneure de l'Ontario

Votre honneur,

Le soussigné a le plaisir de présenter à Votre Honneur les comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 1999, conformément aux exigences de la Loi sur *le ministère du Trésor et de l'Économie*.

Soumis respectueusement,
Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a series of loops and a final flourish.

L'honorable Ernie Eves, c.r.
Toronto, octobre 1999

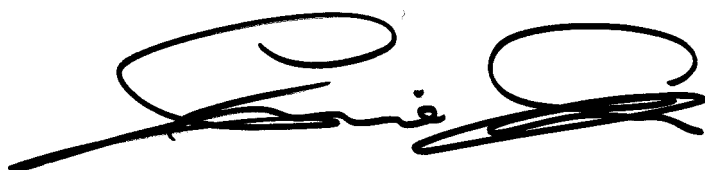
Rapport du ministre des Finances

C'est avec plaisir que je présente les comptes publics 1998-1999 de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 1999.

Pour faciliter la tâche des lecteurs, l'organisation et le contenu des comptes publics sont décrits dans le Guide d'interprétation des comptes publics à la page ix du présent volume.

Nous serons heureux de recevoir toute observation ou demande de renseignements, qui doivent être adressées au Bureau du contrôleur, ministère des Finances.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the bottom.

L'honorable Ernie Eves, c.r.
Toronto, octobre 1999

Table des matières

	Page
Guide d'interprétation des comptes publics	ix
Sources de renseignements supplémentaires	xi
Introduction	xiii

ÉTATS FINANCIERS

Énoncé de responsabilité des états financiers	3
Rapport du vérificateur	4
Résumé des principales conventions comptables	5
Provenance des recettes	9
Dépenses par catégories principales	9
État des recettes, des dépenses et du déficit accumulé	10
État de la situation financière	11
État des flux de trésorerie	12
Notes complémentaires aux états financiers	13
Annexes aux états financiers	27

Guide d'interprétation des comptes publics

La présentation des comptes publics

Les comptes publics de la province de l'Ontario pour 1998-1999 sont constitués des états financiers et de trois volumes :

Le **volume 1** contient les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les activités financières des différents ministères gouvernementaux sont inscrites au Trésor selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.

Le **volume 2** contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient le détail des dépenses ainsi que les salaires des cadres supérieurs de la fonction publique de l'Ontario.

Sources de renseignements supplémentaires

Rapport annuel de la province

Le gouvernement prépare un rapport annuel qui présente les principaux éléments financiers et économiques de la dernière année et qui fait état des résultats obtenus en fonction des objectifs fixés dans le budget. Le rapport inclut une version sommaire des états financiers. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le (416) 326-5300, ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario au 880, rue Bay, Toronto. Pour obtenir une version électronique du rapport annuel de la province de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à <http://www.gov.on.ca/FIN/french/budfre.htm>.

Le budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le (416) 326-5300, ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario au 880, rue Bay, Toronto. Pour obtenir une version électronique du budget de la province de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à <http://www.gov.on.ca/FIN/french/budfre.htm>.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes des programmes de dépenses des ministères, qui sont soumis à l'approbation de l'Assemblée législative, en vertu de la *Loi sur les subsides à la Couronne*. On peut en obtenir des exemplaires gratuitement par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le (416) 326-5300, ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario au 880, rue Bay, Toronto.

Plans d'activités du gouvernement de l'Ontario

Tous les ans, dans la foulée du budget de l'Ontario et de la publication des budgets des dépenses, chaque ministère produit un plan d'activités. Chaque plan comprend un rapport annuel soulignant les réalisations du ministère au cours de l'année écoulée, les prévisions pour l'année à venir, les objectifs qui ont été établis et la façon dont les résultats seront mesurés. On y trouve également un résumé des dépenses. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des plans par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le (416) 326-5300, ou le numéro sans frais d'appel 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario au 880, rue Bay, Toronto. Pour une version électronique, visitez le site Web <http://www.gov.on.ca/MBS/french/press/plans99>.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en écrivant à la Direction des communications du ministère des Finances, 3^e étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez le site Web <http://www.gov.ca/FIN/french/oecofre.htm>.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur l'activité économique de l'Ontario. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en écrivant à la Direction des communications du ministère des Finances, 3^e étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez le site Web <http://www.gov.on.ca/FIN/french/oecofre.htm>.

Introduction

La composition des états financiers de la province de l'Ontario est la suivante :

- la déclaration de la responsabilité du gouvernement pour l'établissement des états financiers et pour le maintien de systèmes de gestion financière et de contrôle interne;
- le rapport du vérificateur provincial sur les états financiers;
- le résumé des principales conventions comptables, qui présente les conventions comptables suivies dans les présents états financiers pour la comptabilisation et la divulgation des activités financières de la province;
- l'état des recettes, des dépenses et du déficit accumulé, qui présente les recettes provenant des impôts et d'autres sources, déduction faite des dépenses engagées pendant l'exercice;
- l'état de la situation financière, qui présente les dettes relatives aux opérations antérieures qui doivent être remboursées par prélèvement sur les ressources futures, déduction faite des ressources financières qui peuvent servir au remboursement de dettes ou à la prestation de services publics futurs;
- l'état de l'évolution de la situation financière, qui indique les ressources financières affectées pendant l'exercice aux opérations et les sources de financement dont dispose la province pour les opérations;
- les notes complémentaires et annexes aux états financiers, qui font partie des états financiers et qui donnent des explications et renseignements complémentaires sur les soldes figurant dans les différents états.

Méthodes de comptabilité publique

Les états financiers du présent exercice ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice et la technique comptable de consolidation recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada.

Comptabilité des états financiers et du budget - comptabilité d'exercice modifiée

Le gouvernement a commencé à utiliser la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée dans les comptes publics en 1994 et dans le budget en 1996. Dans la comptabilité d'exercice modifiée, les opérations financières sont comptabilisées au moment où elles se produisent et non lorsque les opérations d'encaissement ou de décaissement ont lieu. Elle consiste à tenir compte des recettes lorsqu'elles sont gagnées, de l'actif financier lorsqu'il est acquis, et des coûts lorsqu'ils sont engagés.

Contrôle des crédits - comptabilité de caisse modifiée

Les prévisions de dépenses à l'intention de l'Assemblée législative sont préparées selon une méthode de comptabilité qui diffère de celle qui est utilisée pour dresser les états financiers. La méthode de caisse modifiée est aussi employée dans les volumes 1 et 3 des *Comptes publics de l'Ontario* pour la comptabilisation des dépenses autorisées par l'Assemblée législative.

Dans la comptabilité de caisse, les recettes sont constatées quand elles font l'objet d'un encaissement et les dépenses sont imputées aux résultats au moment de l'émission du chèque ou du décaissement. En règle générale, les résultats des opérations sont calculés comme étant la différence entre encaissements et décaissements, à l'exclusion des opérations d'emprunt. La méthode de caisse utilisée par la province est modifiée afin de prévoir un délai supplémentaire de 30 jours pour le règlement des biens et des services reçus au cours de l'exercice qui vient de se terminer et pour certaines opérations non en espèces.

États financiers

Énoncé de responsabilité des états financiers

Les états financiers sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément à la loi et selon les principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada. Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers.

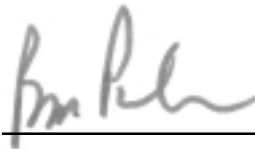
Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les documents financiers servant à la préparation de ces états financiers sont fiables.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial de l'Ontario et son rapport suit.

Le sous-ministre,

Le sous-ministre adjoint,

Le contrôleur provincial,



Bryne Purchase
9 août 1999



Colin Andersen
9 août 1999



Robert Siddall, CA
9 août 1999



Rapport du vérificateur

À l'Assemblée législative
de la province de l'Ontario

J'ai vérifié l'état de la situation financière de l'Ontario au 31 mars 1999 et les états des recettes, des dépenses et du déficit accumulé, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables applicables aux gouvernements et recommandés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Conformément à l'article 12 de la *Loi sur la vérification des comptes publics*, je déclare également qu'à mon avis, ces principes comptables ont été appliqués, à tous égards importants, selon une méthode comptable uniforme avec celle de l'exercice précédent.

Toronto (Ontario)
Le 9 août 1999

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers du présent exercice ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la technique comptable de consolidation recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada.

Entité comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organisations qui doivent rendre des comptes quant à l'administration de leurs affaires et ressources financières, soit à un ministre du gouvernement, soit directement à l'Assemblée législative, et qui sont la propriété du gouvernement ou sous son contrôle. Toutes ces organisations qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) des recettes, des dépenses, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ou ii) des sources extérieures de recettes, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste de ces sociétés figure à l'Annexe 7. Les activités de tous les autres organismes sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables.

Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement, pour le compte d'autres parties, sont exclues de l'entité comptable. On trouvera à la note complémentaire 10 des renseignements sur les fiducies administrées par le gouvernement.

Principes de consolidation

Dans les présents états financiers, les activités des sociétés, des conseils et des commissions classés comme organismes de services du gouvernement font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec le Trésor. Le cas échéant, des redressements sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-dessous et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les sociétés de la Couronne, les conseils et les commissions qui, (i) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales, (ii) ont pour principale activité et source de recettes la vente de biens et services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux, et (iii) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux recettes provenant de sources extérieures à l'entité comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs éléments d'actif net cumulés sont inclus dans les états financiers sous forme d'Investissement dans les entreprises publiques dans l'État de la situation financière, et leur revenu net cumulé est présenté sous forme de poste séparé à l'État des recettes, des dépenses et du déficit accumulé.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant indiqué pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il existe un écart important entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ainsi que cela peut se produire lorsqu'on se sert d'un montant estimatif.

Une incertitude de mesure se produit dans ces états financiers en matière d'accumulation des obligations de retraite, de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur les sociétés et des frais de restructuration.

La rente constituée donne lieu à de l'incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus. L'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les sociétés sont incertains en raison des différences éventuelles entre la croissance économique prévue et réelle, et des répercussions sur les impôts à percevoir. Les frais de restructuration sont incertains parce que les dépenses réelles, engagées dans le transfert et la restructuration de certains programmes et services, peuvent diverger des estimations initiales des coûts prévus.

Ces estimations sont fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Recettes

Les recettes sont comptabilisées au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels elles se rapportent.

Les sommes reçues ou à recevoir avant la fin de l'exercice concernant les recettes qui seront acquises dans un exercice ultérieur sont présentées sous forme d'éléments du passif.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les subventions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont autorisées et au cours de laquelle les conditions d'admissibilité sont remplies.

Les dépenses afférentes aux régimes de retraite comprennent le coût des prestations de retraite acquises par les employés au cours de l'exercice, l'intérêt sur la charge au titre des prestations de retraite moins l'actif du régime de retraite, l'amortissement de la part des gains ou pertes actuariels du gouvernement, et les contributions des employés. Le coût total estimatif de la part du gouvernement résultant des modifications apportées aux régimes relativement aux services passés est imputé à l'exercice au cours duquel le régime est modifié.

Pour les contrats de location-acquisition passés par la province, un montant équivalent à la valeur actualisée des paiements de location minimaux requis pour la durée du contrat de location est comptabilisé comme une dépense lors de la mise en vigueur du contrat de location, avec une obligation compensatoire enregistrée pour l'obligation découlant du bail.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice.

Le passif comprend les pertes probables sur les garanties de prêts consenties par le gouvernement et le passif éventuel quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Emprunts contractés aux fins de la province

Les emprunts comprennent des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice et tout gain ou perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

L'intérêt sur la dette publique comprend l'intérêt sur les emprunts non remboursés, l'amortissement des gains ou pertes de change, l'amortissement des remises ou primes sur l'emprunt, l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés et le revenu en intérêts sur les placements.

La province a recours à des instruments financiers dérivés aux seules fins de couverture et pour minimiser les frais d'intérêt. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. Les bénéfices ou les pertes découlant des transactions dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligataire afférente.

Régimes de retraite

Le passif découlant des régimes de retraite est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des fonctionnaires et autres hypothèses sous-jacentes. Des gains et des pertes s'ensuivent en cas de résultats des régimes différents des prévisions, ou en cas de révision des hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur le nombre moyen d'années de service non écoulées des participants.

Actif financier

L'actif financier comprend l'encaisse et les créances de la province sur des tiers résultant d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur.

Les biens-fonds à vendre sont déclarés en fonction du coût ou de la valeur de réalisation nette, selon le chiffre le plus bas. On inclut dans le coût les frais d'acquisition, les impôts fonciers, les frais d'aménagement, l'intérêt capitalisé et les frais d'administration, déduction faite du loyer provisoire net du bien-fonds et des dépenses s'y rattachant.

L'investissement dans les entreprises publiques représente les éléments d'actif net des entreprises publiques comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, telle que décrite dans les Principes de consolidation.

Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées sont inscrits à la date où ils sont consentis selon leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est inscrit au poste des dépenses à la date où le prêt est consenti. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux recettes pendant la durée du prêt.

Immobilisation matérielle

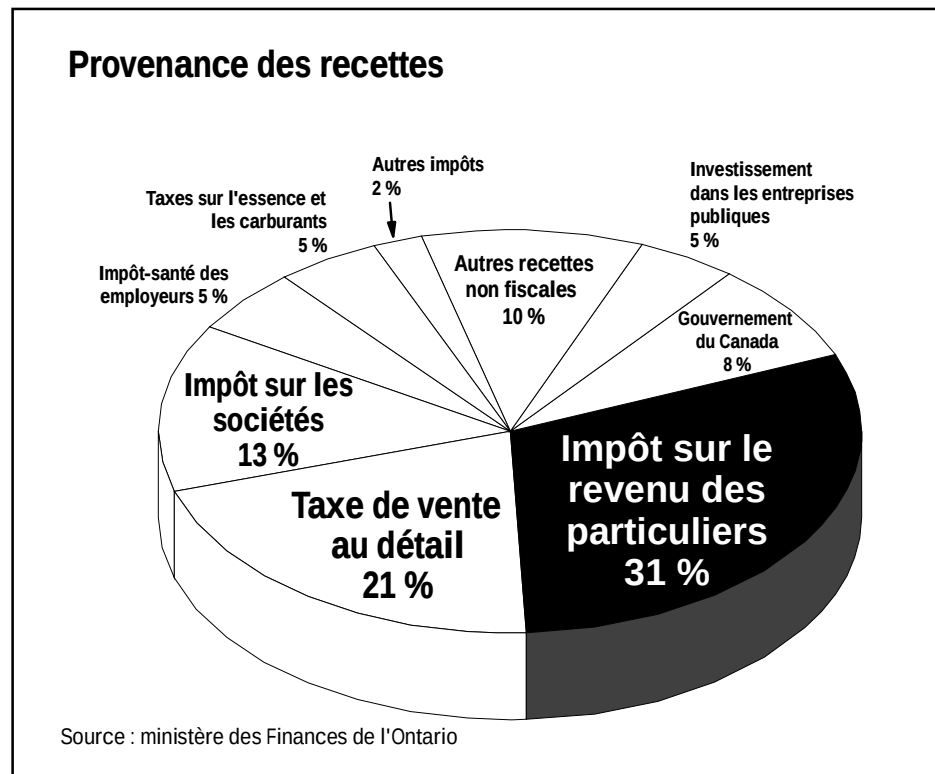
En juin 1997, le Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public a autorisé des normes comptables pour l'immobilisation matérielle des gouvernements. Les gouvernements doivent donner suite à l'adoption de ces normes aussitôt que possible. La province envisage sérieusement de mettre en oeuvre ces normes dans le cadre du projet Système intégré de gestion de l'information financière.

Entre-temps, à l'exception des entreprises publiques qui capitalisent l'actif acheté ou construit, la province continue à imputer le plein coût de l'immobilisation matérielle au fonctionnement dans l'année d'achat ou de construction.

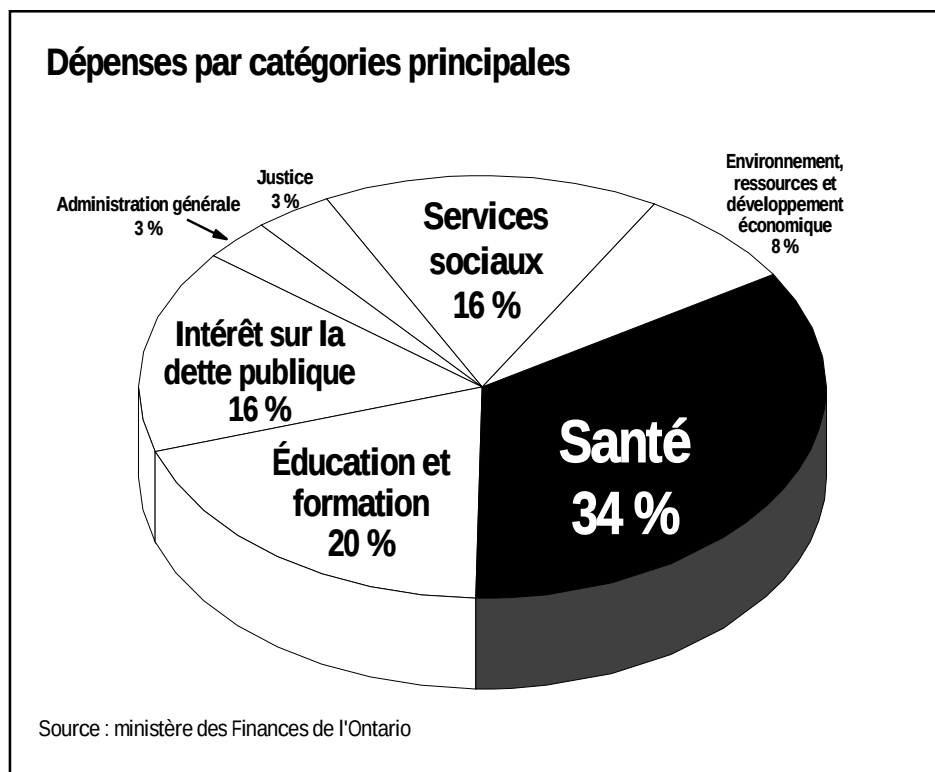
Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie sous administration de la province qui ne sont pas des éléments de passif de la province ne sont pas comptabilisés à l'État de la situation financière.

Provenance des recettes



Dépenses par catégories principales



Province de l'Ontario

État des recettes, des dépenses et du déficit accumulé

	Budget ¹	Chiffres réels	Chiffres réels
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	1999	1999	1998
Recettes (annexe 1)			
Impôt sur le revenu des particuliers	14 635	17 190	16 293
Taxe de vente au détail	11 435	11 651	10 843
Impôt sur les sociétés	7 600	7 447	7 456
Impôt-santé des employeurs	2 780	2 882	2 851
Taxes sur l'essence et les carburants	2 645	2 660	2 591
Autres impôts	1 351	1 247	1 235
Total des recettes fiscales	40 446	43 077	41 269
Gouvernement du Canada	4 928	4 515	5 098
Investissement dans les entreprises publiques (annexe 8)	2 438	2 547	2 291
Autres recettes	5 578	5 647	3 860
	53 390	55 786	52 518
Dépenses (annexes 2 et 3)			
Santé	19 153	19 694	18 492
Éducation et formation	10 761	11 297	9 525
Services sociaux	9 345	9 117	9 290
Intérêt sur la dette publique	9 214	9 016	8 729
Environnement, ressources et développement économique	4 196	4 535	5 760
Justice	2 001	2 096	1 878
Administration générale	2 294	1 957	1 215
Frais de restructuration (note 8)	—	76	1 595
	56 964	57 788	56 484
Réserve	650		
Déficit	4 224	2 002	3 966
Déficit accumulé			
Solde au début de l'exercice		112 735	108 769
Solde à la fin de l'exercice		114 737	112 735

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

¹ Plan financier de l'exercice terminé le 31 mars 1999 conformément au budget de l'Ontario de 1998

Province de l'Ontario

État de la situation financière

Au 31 mars	1999	1998
(en millions de dollars)		
Passif aux fins de la province		
Créditeurs et charges à payer (annexe 5)	11 285	12 686
Emprunts contractés aux fins de la province (notes 1 et 2)	105 133	101 982
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario (note 3)	2 517	2 245
Régimes de retraite (note 4)	6 428	8 062
Autres éléments de passif	1 524	1 247
Passif total aux fins de la province	126 887	126 222
Emprunts contractés pour Ontario Hydro (note 5, annexe 6)	4 248	2 885
	131 135	129 107
Actif financier		
Encaisse et placements temporaires (note 6)	2 780	5 414
Débiteurs (annexe 4)	3 593	3 666
Prêts en cours	3 300	2 246
Autres éléments d'actif	467	417
Biens-fonds à vendre	237	271
Investissement dans les entreprises publiques (annexe 8)	1 773	1 473
Avances à Ontario Hydro, garanties par des obligations (note 5, annexe 6)	4 248	2 885
	16 398	16 372
Déficit accumulé	114 737	112 735

Passif éventuel (Note 7)

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	1999	1998
(en millions de dollars)		
Flux de trésorerie servant aux activités de fonctionnement		
Déficit de l'exercice	(2 002)	(3 966)
Ajustements pour :		
Recettes provenant des investissements dans les entreprises publiques	(2 547)	(2 291)
Montants remis à la province par les entreprises publiques	2 247	1 973
Changements subis par le fonds de roulement non en espèces	(3 755)	317
Flux de trésorerie servant aux activités de fonctionnement	(6 057)	(3 967)
Flux de trésorerie découlant des activités de financement		
Emprunts contractés aux fins de la province	10 290	10 847
Emprunts remboursés aux fins de la province	(7 139)	(7 257)
Augmentation des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario	272	110
Flux de trésorerie découlant des activités de financement	3 423	3 700
Diminution nette de la trésorerie et des placements temporaires	(2 634)	(267)
Encaisse et placements temporaires au début de l'exercice	5 414	5 681
Encaisse et placements temporaires à la fin de l'exercice	2 780	5 414

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

Province de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

(tous les tableaux sont en millions de dollars)

1. Emprunts contractés aux fins de la province

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux pour financer ses déficits et refinancer la dette arrivée à échéance. Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de la dette en cours de la province, selon les devises, exprimée en dollars canadiens.

Emprunts contractés aux fins de la province								1999	1998
Au 31 mars									
Devise ¹	Dollars canadiens	Dollars améric.	Livres sterling	Yens japon.	Marks allem.	Francs franç.	Autres devises ²	Total	Total
Exercice financier									
exigible 1999									6 495 \$
2000	4 334	3 312	—	546	462	—	387	9 041 \$	8 130
2001	3 007	3 529	725	189	470	—	—	7 920	8 024
2002	4 386	1 316	—	1 756	—	—	468	7 926	7 653
2003	3 877	6 332	450	195	—	—	437	11 291	11 285
2004	5 699	3	—	244	1 299	—	249	7 494	—
1-5 ans	21 303	14 492	1 175	2 930	2 231	—	1 541	43 672	41 587
6-10 ans	20 765	7 284	473	2 268	—	795	704	32 289	30 801
11-15 ans	9 159	—	—	—	—	915	—	10 074	12 128
16-20 ans	1 074	—	—	—	—	—	—	1 074	1 431
21-25 ans	4 873	—	—	—	—	—	—	4 873	2 232
26-50 ans ³	13 151	—	—	—	—	—	—	13 151	13 803
Total	70 325	21 776	1 648	5 198	2 231	1 710	2 245	105 133 \$	101 982 \$
Les moyennes pondérées des taux d'intérêt effectifs ¹ au 31 mars sur les emprunts ci-dessus sont :									
1999	9,20 %	7,77 %	7,54 %	7,39 %	7,40 %	6,19 %	6,22 %	8,63 %	
1998	9,64 %	7,96 %	8,36 %	7,50 %	7,40 %	6,37 %	6,28 %		8,98 %

¹ Les soldes et les taux d'intérêt ci-dessus tiennent compte de l'effet des contrats d'instruments dérivés, comme indiqué à la note 2 (Gestion du risque et instruments financiers dérivés).

² Les autres devises comprennent : le dollar australien, l'euro, le drachme, le franc suisse, le florin néerlandais, la couronne norvégienne et le dollar néo-zélandais.

³ L'échéance la plus longue est le 1^{er} mars 2045.

Comptes publics de 1998-1999

Emprunts contractés aux fins de la province		
Au 31 mars	1999	1998
Dette payable à :		
Investisseurs publics	74 146 \$	69 329 \$
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	13 213	13 822
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	10 487	11 358
Régime de retraite des fonctionnaires	3 604	3 681
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	1 712	1 749
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 208	1 246
Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario	666	697
Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie	89	91
Régime de retraite de Ryerson	8	9
Total des emprunts contractés aux fins de la province	105 133 \$	101 982 \$

La juste valeur des émissions vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunt pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction entre des parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur en ayant recours à des flux monétaires actualisés et d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation, ainsi que du montant et du calendrier des mouvements de trésorerie futurs.

Les emprunts contractés aux fins de la province au 31 mars 1999, évalués à leur juste valeur, sont estimés à 127,4 milliards de dollars (121,6 milliards de dollars en 1998). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 105,1 milliards de dollars (102,0 milliards de dollars en 1998), en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt gouvernant la dette émise, et en raison de la fluctuation des taux de change. La juste valeur des emprunts ne tient pas compte de l'impact des contrats d'instruments dérivés qui s'y rapportent.

2. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Pour être en mesure d'emprunter de la manière la plus économique possible, la province émet des instruments d'emprunt sur les marchés nationaux et internationaux. Cette participation aux marchés financiers mondiaux comporte certains risques. Par conséquent, la province a recours à des stratégies de gestion prudente du risque et se conforme à de stricts critères en matière de risque. La province a recours à une diversité de stratégies, dont celle des instruments financiers dérivés («instruments dérivés»).

Les instruments dérivés sont des contrats financiers, dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et pour minimiser les frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des ententes légales, dans le cadre desquelles la province convient d'échanger avec une autre entité des flux de trésorerie en fonction d'une ou de plusieurs valeurs nominales durant une période de temps donnée. Elle compense ainsi des obligations qu'elles a contractées et les convertit en des obligations aux caractéristiques plus souhaitables. Parmi les autres instruments dérivés utilisés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

Le risque de change est le risque que les frais de service de la dette et les paiements de principal varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de minimiser le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. Les politiques actuelles de la province limitent la position non couverte de change à 5 % de la dette totale aux fins de la province (dette émise aux fins de la province plus les dépôts auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario et autres éléments de passif). À la fin de l'exercice, 1,1 % (0,5 % en 1998) de cette dette était dans une position non couverte, la plupart du risque de change étant en dollars américains.

Le risque de taux est le risque de voir les frais de service de la dette varier si les taux d'intérêt changent. La province réduit les risques qu'elle prend face aux fluctuations des taux d'intérêt en concluant des contrats dérivés qui ont pour effet de convertir les paiements d'intérêt à taux flottant en paiements à taux d'intérêt fixe. La politique en vigueur permet que la dette à taux flottant non couverte (déduction faite des réserves de liquidité) atteigne un maximum de 20 % de la dette totale aux fins de la province. Pour l'exercice 1998-1999, la dette à taux flottant de la province, déduction faite des réserves de liquidité, a représenté en moyenne 5,9 % de la dette totale aux fins de la province, comparativement à 7,3 % en 1997-1998. Au 31 mars 1999, 6,8 % de la dette totale aux fins de la province, déduction faite des réserves de liquidité, était à taux flottant. Ce pourcentage était de 4,4 % en 1998.

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidité (soit l'encaisse et les placements temporaires (note 6)) à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs quant à l'encaisse et lui donneront une certaine flexibilité quant au calendrier de ses émissions de titres. Toujours dans le but de réduire le risque d'illiquidité, la province a obtenu auprès d'un consortium bancaire, mettant en cause 37 banques à l'échelle mondiale, des marges de crédit de 1,3 milliard de dollars américains (1,3 milliard de dollars américains en 1998) dont elle ne s'était pas servie au 31 mars 1999.

Comptes publics de 1998-1999

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 1999, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux de référence représentent le volume de contrats en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés

Au 31 mars							1999	1998	
Échéance au						6 à 10	Plus		
cours de						ans	de 10		
l'exercice	2000	2001	2002	2003	2004		ans	Total	Total
Crédit croisé	6 460	5 641	6 257	7 904	3 413	13 590	915	44 180 \$	43 861 \$
Échange de									
taux d'intérêt	4 181	4 702	3 691	8 638	1 657	16 661	606	40 136	35 326
Contrats de									
change à									
terme	1 498	—	—	—	—	—	—	1 498	1 677
Options	230	60	—	—	—	—	—	290	345
Contrats à terme									
normalisé	468	—	—	—	—	—	—	468	867
Contrats de									
garantie de									
taux d'intérêt	600	—	—	—	—	—	—	600	200
Total	13 437	10 403	9 948	16 542	5 070	30 251	1 521	87 172 \$	82 276 \$

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau ci-dessous indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 1999.

Risque de crédit des instruments dérivés

Au 31 mars		1999	1998
Contrats de taux d'intérêt :	Échanges	953 \$	873 \$
	Autres ¹	8	6
Contrats de change :	Échanges	4 159	2 128
	Autres ¹	1	5
Risque de crédit brut		5 121 \$	3 012 \$
Moins : conventions de positionnement ²		(3 086)	(2 674)
Risque de crédit net³		2 035 \$	338 \$

¹ La rubrique «Autres» comprend le risque de crédit lié aux contrats d'option, aux contrats à terme normalisé, aux contrats de garantie de taux d'intérêt et aux contrats de change à terme.

² Les contrats n'ont pas une date de règlement coïncidente.

³ Au 31 mars 1999, la province avait également conclu des contrats dérivés comportant une perte non réalisée de 845 millions de dollars (2,2 milliards de dollars en 1998), laquelle n'a pas été comprise dans le «Risque de crédit net». L'ajout de ce montant porterait la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés à un actif net non réalisé de 1,2 milliard de dollars (obligations nettes non réalisées de 1,9 milliard de dollars en 1998).

La province limite le risque de crédit sur les instruments dérivés en concluant des conventions de positionnement avec pour ainsi dire toutes ses contreparties, ce qui lui permet de respecter ses contrats dérivés, sur une base nette, en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la province si chacune de ses contreparties manquait à ses engagements au même moment. Le risque de crédit net tient compte des facteurs atténuants de ces conventions de positionnement.

La province gère également son risque de crédit en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit et de risque et en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité. Toutes les contreparties avec lesquelles la province fait des échanges ont une cote de solvabilité de «BBB+» ou supérieure. À la fin de l'exercice, 78 % (96 % en 1998) de la valeur nominale des échanges en cours mettaient en cause des établissements financiers dont la cote était de «AA-» ou supérieure. Pour les opérations sur le marché monétaire et de contrats de change, les contreparties doivent avoir au moins une moyenne de R1 selon la Dominion Bond Rating Service ou un classement A-1 selon Standard and Poor's ou P-1 selon Moody's.

Au 31 mars 1999, les plus importantes concentrations de risque de crédit de la province étaient associées à quatre contreparties dont la cote était de «A+» ou supérieure, chacune représentant plus de 10 % du risque de crédit net. Si la province se retrouvait dans l'obligation de remplacer tous ces contrats d'échange avec ces quatre contreparties, il lui en coûterait des sommes nettes de 650 millions de dollars, 282 millions de dollars, 241 millions de dollars et 234 millions de dollars respectivement.

3. Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario

La Caisse d'épargne de l'Ontario accepte les dépôts du grand public, du gouvernement et d'autres organismes publics. Ces dépôts font partie du Trésor et représentent un passif direct pour la province. L'Office ontarien de financement exploite la Caisse en tant qu'agent du ministre des Finances.

4. Régimes de retraite

Passif découlant des régimes de retraite		
Au 31 mars	1999	1998
Obligation au titre des prestations de retraite	66 269 \$	63 438 \$
Moins : actif net des caisses de retraite	(73 844)	(66 694)
Redressements (voir ci-après)	5 511	4 027
Gains actuariels non amortis	8 492	7 291
Passif découlant des régimes de retraite	6 428 \$	8 062 \$

Les redressements qui ont été effectués pour ce qui est du tableau ci-dessus visaient : i) les montants déclarés par les régimes de retraite au 31 décembre et non pas à la fin de l'exercice de la province, le 31 mars; ii) les gains actuariels et les coûts d'amélioration des régimes qui ne sont pas attribuables à la province; et iii) les cotisations aux régimes de retraite à verser par la province, qui sont comptabilisées dans l'actif des régimes de retraite.

Charge de retraite		
pour l'exercice clos le 31 mars	1999	1998
Charge au titre des prestations de retraite	1 805 \$	2 402 \$
Rajustement pour régimes de retraite supplémentaires	—	473
Amortissement des gains actuariels	(909)	(731)
Cotisations salariales	(854)	(820)
Intérêt	(194)	33
Total des charges de retraite	(152) \$	1 357 \$

Les gains actuariels sont amortis sur une période allant de 11 à 13 ans. Selon les hypothèses les plus probables du gouvernement, le taux d'inflation futur servant aux calculs relatifs aux régimes de retraite est de 2,5 % (3,0 % en 1998).

Généralités

Le gouvernement provincial répond de plusieurs régimes de retraite. Les plus importants sont le Régime de retraite des fonctionnaires, le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Ces trois régimes de retraite sont des régimes à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants et le gouvernement provincial versent aux régimes des cotisations égales qui représentent de sept à neuf pour cent du salaire des participants.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi. Ces évaluations, effectuées au moins tous les trois ans, sont basées sur des estimations plus prudentes que les hypothèses annuelles les plus probables utilisées aux fins des états financiers. En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les gains et les pertes postérieurs au 1^{er} janvier 1993, établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi, doivent être partagés à parts égales entre les partenaires.

Par ailleurs, la province s'est également engagée à effectuer des versements supplémentaires sur une période de 40 ans afin d'éliminer le passif non capitalisé des trois régimes constaté par les évaluations légales du 1^{er} janvier 1990, tel qu'illustré ci-après :

Engagements de cotisations

Au 31 mars

1999	177 \$
2000	168
2001	177
2002	187
2003	197
2004 et par la suite	5 244
Total des engagements de cotisations	6 150 \$

En avril 1998, la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont conclu une entente visant à éliminer le passif non capitalisé de 8,4 milliards de dollars du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, en ayant recours aux gains de capitalisation devant résulter des évaluations actuarielles légales des 1^{er} janvier 1998 et 1999. Les gains réalisés jusqu'au 1^{er} janvier 1999 n'étaient pas suffisants pour éliminer le passif non capitalisé. La province a continué à effectuer des paiements spéciaux en 1998-1999, laissant un engagement en cours de 18 millions de dollars au 31 mars 1999. Ce montant a été versé après la fin de l'exercice et a été inclus dans le tableau ci-dessus. À l'exception de ces 18 millions de dollars, ce tableau indique les engagements de cotisations de la province à l'égard du Régime de retraite des fonctionnaires et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario.

Des modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (fédérale) en 1992 limitent le montant des gains sur lesquels peuvent être fondées les prestations de retraite provenant de régimes de retraite enregistrés. C'est ainsi que, afin de procurer aux participants à ces régimes de retraite les mêmes avantages dont ils pouvaient se prévaloir avant cette modification, des régimes de retraite supplémentaires (la Convention de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario et le Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires) ont été établis. Les dépenses et les obligations de la province à l'égard de ces régimes sont incluses dans les états financiers.

En mars 1999, la province et le SEFPO ont conclu une entente visant à modifier le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario pour permettre aux employés du SEFPO déclarés excédentaires le 31 mars 2002 au plus tard d'être admissibles au programme Facteur 80 du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2002. En raison de cette modification, 16 millions de dollars ont été ajoutés à la charge de retraite de 1998-1999. Après le 31 mars 1999, le gouvernement a décidé d'apporter le même genre de modifications au Régime de retraite des fonctionnaires, étoffant ainsi le programme Facteur 80 pour les participants à ce régime.

Autres régimes

La province tient des comptes auprès du Trésor pour des caisses de retraite et d'autres prestations connexes relativement à la Caisse de retraite des juges provinciaux et au Compte des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres. Les obligations en matière de prestations de retraite à ces fonds se chiffrent à 365 millions de dollars (341 millions de dollars en 1998) et sont comprises dans la rubrique «Autres éléments de passif».

5. Ontario Hydro

La nature d'Ontario Hydro et sa comptabilisation dans les états financiers

Ontario Hydro est le plus grand organisme de la province. Exerçant ses activités dans le cadre de la *Loi sur la Société de l'électricité*, Ontario Hydro jouit de vastes pouvoirs pour produire, transporter et distribuer de l'énergie électrique partout en Ontario.

En vertu de la *Loi sur la Société de l'électricité*, les recettes de la société sont affectées aux coûts d'exploitation, y compris à une provision pour le remboursement de la dette. Tout montant résiduel est gardé en réserve pour compenser des frais futurs et rembourser la dette et ne peut pas être distribué à la province sans modification de la *Loi sur la Société de l'électricité*. Étant donné qu'il n'y a pas d'avoir à distribuer à la province, les présents états financiers ne mentionnent ni l'avoir ni le bénéfice ou la perte net résultant de l'exploitation d'Ontario Hydro. Les états financiers d'Ontario Hydro pour l'exercice clos le 31 mars 1999 sont reproduits au volume 2 des *Comptes publics de l'Ontario*.

Renseignements financiers sommaires d'Ontario Hydro

Au 31 mars 1999, les états financiers d'Ontario Hydro indiquaient un actif de 39,6 milliards de dollars et un déficit accumulé de 2,7 milliards de dollars. Pour les 15 mois qui se sont terminés le 31 mars 1999, Hydro Ontario a affiché des recettes de 11,6 milliards de dollars et un bénéfice net de 2,3 milliards de dollars.

Emprunts contractés pour Ontario Hydro

Les avances consenties à Ontario Hydro et les emprunts contractés pour son compte, selon l'État de la situation financière de la province, désignent des sommes empruntées au nom d'Ontario Hydro. La province avait émis les titres dont elle avait avancé le produit à Ontario Hydro en échange d'obligations de la société ayant les mêmes modalités. Ces opérations ainsi que le remboursement et le coût du service de la dette qui en résultent font partie d'un mode de financement différent et ne s'inscrivent pas dans le cadre du plan budgétaire de la province. Le coût du service de la dette et les sommes recouvrées s'y rapportant se contrebalancent et ne sont pas comptabilisés séparément dans les états financiers. Les avances et les dettes contractées sont exprimées en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les précisions sur les emprunts contractés pour Ontario Hydro sont fournies à l'annexe 6.

Garanties provinciales de la dette d'Ontario Hydro

Au 31 mars 1999, la province avait garanti des débentures, obligations et billets d'Ontario Hydro s'élevant à 26,2 milliards de dollars (27,8 milliards de dollars en 1998).

Au cours de l'exercice, Ontario Hydro a versé à la province des commissions de garantie sur la dette de 155 millions de dollars (156 millions de dollars en 1998).

Autres opérations avec Ontario Hydro

Pour l'exercice clos le 31 mars 1999, Ontario Hydro a dû payer 113 millions de dollars (116 millions de dollars en 1998) en frais de location d'eau pour la production de l'énergie hydro-électrique.

La province et ses organismes achètent l'énergie à Ontario Hydro au taux du marché.

Restructuration de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et événements subséquents au 31 mars 1999

En octobre 1998, la province a adopté la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* en vue de restructurer l'industrie de l'électricité de l'Ontario et de la soumettre à la concurrence en 2000. Le 1^{er} avril 1999, Ontario Hydro a été restructurée et les cinq sociétés suivantes ont été créées pour lui succéder :

- la société de production d'électricité Ontario Power Generation Inc. (OPG);
- la société Ontario Hydro Services Company Inc. (OHSC), une entreprise réglementée de transport et de distribution de l'électricité, qui exploite certaines entreprises de services d'électricité dans un milieu commercial non réglementé et soumis à la concurrence;
- la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO), qui succède à Ontario Hydro pour la gestion de sa dette ainsi que des éléments d'actif et de passif, des droits et des obligations qui n'ont pas été cédés à une autre entité;
- la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), organisme indépendant, centralisé et réglementé qui est chargé de diriger les activités du réseau et de veiller au fonctionnement du marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ), qui doit assumer les fonctions de réglementation associées aux inspections dans le secteur de l'électricité.

Les résultats de ces cinq sociétés feront partie des prochains états financiers de la province. Des informations supplémentaires abrégées sur les activités de la OPG, de la OHSC et de la SFIÉO, qui entreront dans la catégorie des entreprises publiques, seront incluses dans les Annexes aux états financiers.

En 1999-2000, la province investira 5,1 milliards de dollars dans la OPG et 3,8 milliards de dollars dans la OHSC par l'entremise d'un échange de dettes contre un droit sur l'actif. Cette participation au capital de 8,9 milliards de dollars dans ces deux sociétés devrait accroître les recettes provenant de l'investissement dans les entreprises publiques d'environ 527 millions de dollars en 1999-2000, accroissement qui sera contrebalancé par une augmentation de l'intérêt sur la dette publique de la province d'environ 520 millions de dollars au cours de cet exercice.

L'investissement de la province dans la SFIÉO ne devrait pas avoir d'incidence sur les recettes provenant de l'investissement dans les entreprises publiques puisque le bénéfice net de cette société devrait être nul. La dette et le passif de la SFIÉO ainsi que les frais de financement qui y sont associés seront remboursés à l'aide des effets à recevoir de la province, de la OPG et de la OHSC ainsi que des revenus d'électricité prévus à cette fin (p. ex. paiements tenant lieu d'impôts fonciers, impôt sur le revenu de la société et impôt sur le capital). Le service de toute dette résiduelle sera assuré, au besoin, par des frais de transition à la concurrence.

Voici les estimations provisoires des gestionnaires concernant la structure financière de la SFIÉO.

SFIÉO

(en milliards de dollars)

Actif

Effets à recevoir de la province		8,9 \$
Effets à recevoir de la OPG		3,4
Effets à recevoir de la OHSC		4,8
Frais reportés (à recouvrer à partir de futures sources de revenus spécifiques) :		
Capacité physique de production	13,4 \$	
Ententes d'achat d'électricité	5,2	
Entente de partage des risques nucléaires	2,4	21,0
		38,1 \$

Passif

Dette d'Ontario Hydro garantie par la province de l'Ontario		26,2 \$
Dette d'Ontario Hydro à l'endroit de la province de l'Ontario		4,3
Montant dû en vertu des ententes d'achat d'électricité		5,2
Montant dû en vertu de l'entente de partage des risques nucléaires		2,4
		38,1 \$

Les changements subis par l'actif et le passif de la SFIÉO découlent de la restructuration sur le plan financier. (L'actif et le passif inscrits dans le bilan vérifié de cette société peuvent comprendre d'autres éléments d'actif et de passif que ceux qui sont inscrits ici.) Les chiffres ont été arrondis.

6. Encaisse et placements temporaires

Encaisse et placements temporaires

Au 31 mars	1999	1998
Encaisse	(1 413) \$	(1 029) \$
Placements temporaires	4 291	7 295
Moins : actif vendu dans le cadre des engagements de rachat	(98)	(852)
	4 193	6 443
Total de l'encaisse et des placements temporaires	2 780 \$	5 414 \$

La juste valeur des placements temporaires était de 4,3 milliards de dollars au 31 mars 1999 (6,4 milliards de dollars en 1998), déduction faite de l'actif vendu dans le cadre des engagements de rachat. Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des obligations du gouvernement et en instruments du marché monétaire. La juste valeur est établie à l'aide des valeurs à la cote.

Un engagement de rachat est une entente conclue entre deux parties, par laquelle le vendeur s'engage à racheter un titre à un prix et une date déterminés.

7. Passif éventuel

Obligations garanties par la province					
Au 31 mars	1999	1999	1999	1998	1998
	Maximum autorisé	En cours	Provision	En cours	Provision
Débiteures, obligations et					
billets - Ontario Hydro	26 238 \$	26 238 \$	— \$	27 772 \$	— \$
Prêts garantis	2 953	2 893	993	2 774	953
Autres	166	20	—	129	—
Total	29 357 \$	29 151 \$	993 \$	30 675 \$	953 \$

La provision pour les prêts garantis a été établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Régime de prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et fait partie des charges à payer pour les paiements de transfert (annexe 5).

Société de logement de l'Ontario — Ententes d'assurance-prêts

La Société de logement de l'Ontario (SLO) a conclu des ententes d'assurance-prêts avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) touchant les prêts hypothécaires qui grèvent les immeubles subventionnés dans le cadre de divers programmes de logement à but non lucratif administrés par le ministère des Affaires municipales et du Logement. En vertu de ces ententes, la SCHL assure les prêts hypothécaires consentis par des prêteurs agréés, aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux fins de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la rénovation de logements. L'assurance est souscrite par la SCHL, mais la SLO est redevable à la SCHL de tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires grevant des immeubles subventionnés entièrement par la province; la SLO doit également assumer sa part des frais nets occasionnés par le défaut de paiement de prêts grevant des immeubles subventionnés conjointement par la SCHL et la province. Toutes dépenses engagées par la SLO seront remboursées par le ministère des Affaires municipales et du Logement.

En cas de défaut de paiement d'un prêt, la SLO peut soit remédier au défaut de paiement, soit faire l'acquisition des logements et se charger du remboursement du prêt. En pareils cas, la part de la SLO pour ce qui est des immeubles subventionnés entièrement par la province est de 100 % du montant net des frais liés aux prêts en souffrance, et elle est d'environ 70 % du montant net de ces frais pour ce qui est des immeubles subventionnés conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. Au 31 décembre 1998, les emprunts hypothécaires en cours sur les projets financés par la province étaient de 5,5 milliards de dollars (5,6 milliards de dollars en 1997) et la part provinciale des prêts hypothécaires en cours sur les projets à financement conjoint était de 2,0 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars en 1997). Étant donné que la province offre des subventions de fonctionnement pour veiller à ce que tous les versements hypothécaires soient remis lorsqu'il y a lieu, un manquement est improbable. Il n'y a eu jusqu'ici aucune demande de règlement dans le cadre de ces ententes d'assurance-prêts.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 56 s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrat, à des dommages subis par des personnes ou des biens et à d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

8. Frais de restructuration

Le gouvernement continue à mettre à exécution les projets de restructuration qui ont été élaborés au cours des trois dernières années dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des administrations municipales. Cela a entraîné des frais de restructuration de 76 millions de dollars (1 595 millions de dollars en 1998).

9. Engagements

La nature des activités du gouvernement mène à de longs contrats et des obligations de plusieurs années. Les engagements majeurs pouvant être raisonnablement estimés sont résumés ainsi :

Engagements		
Au 31 mars	1999	1998
Paielements de transfert	978 \$	1 347 \$
Locations à bail	814	932
Contrats de construction	714	627
Autres	393	321
Total des engagements	2 899 \$	3 227 \$

Le tableau suivant offre un sommaire de l'information présentée ci-dessus concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations en vertu des engagements à chaque exercice, de 2000 à 2004 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2005 et subséquemment.

Tableau des paiements minimums

Au 31 mars 1999

Paielements minimums exigés en :	Paielements de transfert	Locations à bail	Contrats de construction	Autres	Total
2000	560 \$	159 \$	444 \$	260 \$	1 423 \$
2001	169	131	241	43	584
2002	134	120	29	40	323
2003	51	95	—	7	153
2004	14	110	—	3	127
2005 et par la suite	50	199	—	40	289
Total	978 \$	814 \$	714 \$	393 \$	2 899 \$

10. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des comptes en fiducie sous administration est fournie ci-dessous.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail		
Au 31 décembre	1998	1997
Actif	9 338 \$	8 721 \$
Passif	16 436	16 778
Passif non provisionné	(7 098)	(8 057)
Recettes	3 649	3 418
Dépenses	2 690	2 800
Recettes nettes de fonctionnement	959	618
Modifications sanctionnées par le projet de loi 99	—	1 785
Excédent	959	2 403
Passif non provisionné, au début de l'année	(8 057)	(10 460)
Passif non provisionné, à la fin de l'année	(7 098) \$	(8 057) \$

Autres fonds en fiducie

Au 31 mars 1999	Actif	Passif
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	1 029 \$	973 \$
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	32 \$	106 \$

Au 31 décembre 1998	Actif	Passif
Société ontarienne d'assurance-dépôts	6 \$	37 \$

Les plus récents états financiers des comptes en fiducie sous administration d'une certaine importance sont reproduits dans le volume 2 des *Comptes publics de l'Ontario*.

11. Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Le 5 mai 1999, la province a conclu la vente de la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario, ce qui a rapporté environ 3,1 milliards de dollars. Des produits nets estimatifs de 1,6 milliard de dollars seront inscrits au poste des recettes pour l'exercice 1999-2000.

12. An 2000

L'avènement de l'an 2000 soulève la question de la compatibilité des systèmes informatiques utilisant deux chiffres au lieu de quatre pour désigner une année. Il se pourrait fort bien que ces systèmes ne fonctionnent pas comme prévu avant, pendant ou après le 1^{er} janvier 2000. Sans une résolution adéquate de ce problème, les répercussions sur le cours normal des opérations de la province pourraient prendre la forme d'erreurs mineures ou entraîner une défaillance majeure du système.

Le gouvernement a mis sur pied le Bureau central de gestion du projet «An 2000», qui a pour mandat de mettre au point une stratégie uniforme à l'échelle du gouvernement en vue de l'an 2000 et de coordonner et d'appuyer les efforts déployés par les ministères pour se préparer à l'an 2000. Ce bureau a établi des projets prioritaires et l'ordre dans lequel les activités doivent se dérouler. Il surveille les progrès réalisés au sein du gouvernement et fournit régulièrement des rapports aux principaux comités sur la technologie de l'information, aux sous-ministres et aux ministres. De plus, il partage les meilleures pratiques, assure la liaison avec d'autres territoires et se penche sur les besoins communs, tels que les ressources techniques et financières et les achats.

Les coûts inhérents à la résolution des problèmes potentiels par la modification, le remplacement, ou le retrait d'éléments importants des systèmes informatiques ne devraient pas avoir d'effet négatif notable sur la situation financière de la province. Ces coûts sont comptabilisés au cours de la période où les dépenses sont engagées. Le gouvernement avait déterminé que ses propres travaux en vue de l'an 2000 nécessiteraient environ 380 millions de dollars. Au 31 mars 1999, 180 millions de dollars de ce montant avaient été dépensés. Le gouvernement avait en outre évalué les travaux en vue de l'an 2000 pour le secteur parapublic à environ 510 millions de dollars. Au 31 mars 1999, 290 millions de dollars de ce montant avaient été dépensés.

Afin de réduire encore davantage les possibilités d'interruptions des services gouvernementaux associées à la transition vers l'an 2000, on met en place des programmes rigoureux de vérification de la qualité, des plans visant à assurer la poursuite des activités et des stratégies d'atténuation des impacts.

Malgré les efforts du gouvernement visant à régler ce problème, il y a toujours un risque que tous les aspects du passage à l'an 2000 touchant le gouvernement, notamment en ce qui a trait aux organismes du secteur parapublic, aux fournisseurs et aux autres tierces parties, ne soient pas entièrement résolus.

13. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 1999.

Annexes aux états financiers

	Page
Annexe 1 Recettes	28
Annexe 2 Dépenses	29
Annexe 3 Dépenses par ministère	30
Annexe 4 Débiteurs	31
Annexe 5 Crédoeurs et charges à payer	31
Annexe 6 Emprunts contractés pour Ontario Hydro	32
Annexe 7 Entreprises publiques et organismes de services du gouvernement	33
Annexe 8 Investissement dans les entreprises publiques	34

Province de l'Ontario

Annexe 1 : Recettes

	Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	1999	1999	1998
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	14 635	17 190	16 293
Taxe de vente au détail	11 435	11 651	10 843
Impôt sur les sociétés	7 600	7 447	7 456
Impôt-santé des employeurs	2 780	2 882	2 851
Taxe sur l'essence	2 045	2 068	2 028
Taxe sur les carburants	600	592	563
Droits de cession immobilière	580	470	565
Taxe sur le tabac	470	447	425
Autres	301	330	245
	40 446	43 077	41 269
Gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	3 950	3 553	3 970
Logement social	353	358	387
Accord sur les services sociaux dispensés aux Indiens	—	155	87
Travaux d'infrastructure Canada/Ontario	92	71	116
Réadaptation professionnelle	46	71	53
Loi sur les jeunes contrevenants	59	57	59
Expansion du bilinguisme	40	55	49
Autres	388	195	377
	4 928	4 515	5 098
Recettes de l'investissement dans les entreprises publiques (annexe 8)	2 438	2 547	2 291
Autre			
Remaniement des services locaux	2 261	2 109	519
Droits de permis de conduire et d'immatriculation des véhicules	915	890	820
Ventes et locations	480	640	582
Autres droits et permis	570	661	548
Recettes des permis d'alcool de l'Ontario	510	519	506
Redevances	265	289	286
Amendes et pénalités	40	50	174
Divers	537	489	425
	5 578	5 647	3 860
Total des recettes	53 390	55 786	52 518

Province de l'Ontario

Annexe 2 : Dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	1999	1998
Traitements et salaires	3 291	3 286
Avantages sociaux	576	775
Régimes de retraite (note 4)	(152)	1 357
Transports et communications	346	351
Services	2 181	1 771
Fournitures et matériel	587	585
Acquisition/Construction de biens immobiliers	966	1 072
Paievements de transfert	40 315	36 401
Intérêt sur la dette	9 016	8 729
Restructuration (note 8)	76	1 595
Autres opérations	586	562
Total des dépenses	57 788	56 484

Province de l'Ontario

Annexe 3 : Dépenses par ministère

	Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
Pour l'exercice clos le 31 mars	1999	1999	1998
(en millions de dollars)			
Ministère			
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	343	310	465
Procureur général	824	824	728
Commission de régie interne	121	117	113
Affaires civiques, Culture et Loisirs	312	351	289
Services sociaux et communautaires	7 868	7 686	8 098
Consommation et Commerce	133	136	92
Développement économique, Commerce et Tourisme	170	159	197
Éducation et Formation	10 700	11 230	8 306
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (note 4)	61	67	1 443
Énergie, Sciences et Technologie	206	356	69
Environnement	223	196	240
Bureaux du corps exécutif	19	17	14
Finances	1 369	1 680	866
Intérêt sur la dette publique	9 214	9 016	8 729
Santé	19 153	19 744	19 035
Affaires intergouvernementales	4	4	5
Travail	111	108	117
Secrétariat du Conseil de gestion	1 265	577	273
Régimes de retraite des fonctionnaires/du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (note 4)	(100)	(219)	(86)
Affaires municipales et Logement	1 819	1 673	2 640
Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	21	20	21
Richesses naturelles	417	604	614
Développement du Nord et Mines	279	259	235
Office des affaires francophones	3	3	2
Bureau de la ministre déléguée à la condition féminine	21	20	18
Solliciteur général et Services correctionnels	1 260	1 324	1 186
Transports	1 348	1 526	2 775
Économies de fin d'exercice ¹	(200)	—	—
Total des dépenses	56 964	57 788	56 484

¹ Aux fins du budget, ce poste n'a pas été imputé à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario

Annexe 4 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	1999	1998
Impôts	3 154	2 717
Paiements de transfert ¹	1 598	1 354
Autres débiteurs	741	711
	5 493	4 782
Moins : Provision pour créances douteuses ¹	(2 219)	(1 891)
	3 274	2 891
Remaniement des services locaux	179	316
Gouvernement du Canada	140	459
Total des débiteurs	3 593	3 666

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer de 864 millions de dollars du programme des allocations et des avantages provinciaux (822 millions de dollars en 1998) et de 666 millions de dollars du programme de soutien aux étudiants (503 millions de dollars en 1998). La provision pour créances douteuses comprend une provision de 780 millions de dollars pour les allocations et les avantages provinciaux (719 millions de dollars en 1998) et de 566 millions de dollars pour le soutien aux étudiants (427 millions de dollars en 1998).

Province de l'Ontario

Annexe 5 : Créiteurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	1999	1998
Paiements de transfert	3 718	3 430
Intérêt sur la dette publique	2 832	2 723
Restructuration	1 655	3 130
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 377	1 548
Autres	1 301	1 475
Recettes reportées	226	222
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	165	127
Couverture reportée	11	31
Total des créiteurs et charges à payer	11 285	12 686

Province de l'Ontario

Annexe 6 : Emprunts contractés pour Ontario Hydro

Au 31 mars (en millions de dollars)	1999	1998
Exercice financier exigible		
1999		137
2000	—	—
2001	500	500
2002	500	500
2003	—	—
2004	—	—
1 - 5 ans	1 000	1 137
6 - 10 ans	2 597	508
11 - 15 ans	651	1 240
16 - 20 ans	—	—
	4 248	2 885
Les moyennes pondérées des taux d'intérêt effectifs sur les emprunts ci-dessus sont :	9,21 %	11,48 %
Dette payable à :	1999	1998
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	2 748	2 748
Investisseurs publics	1 500	137
Total des emprunts contractés pour Ontario Hydro	4 248	2 885

Se reporter à la note 5, Ontario Hydro.

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Entreprises publiques et organismes de services du gouvernement¹

Entreprises publiques	Ministère responsable
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles
Agence ontarienne des eaux	Environnement
Commission des parcs du Niagara	Développement économique, Commerce et Tourisme
Commission de transport Ontario Northland	Développement du Nord et Mines
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Développement économique, Commerce et Tourisme
Régie des alcools de l'Ontario	Consommation et Commerce
Société des casinos de l'Ontario	Secrétariat du Conseil de gestion
Société des loteries de l'Ontario	Secrétariat du Conseil de gestion
Société d'investissement dans les transports de l'Ontario	Transports
Société de développement de l'Ontario	Développement économique, Commerce et Tourisme
Organismes de services du gouvernement	
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Action Cancer Ontario	Santé
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)	Affaires civiques, Culture et Loisirs
Office ontarien de financement	Finances
Société de logement de l'Ontario	Affaires municipales et Logement
Société d'exploitation de la Place Ontario	Développement économique, Commerce et Tourisme
Société immobilière de l'Ontario	Secrétariat du Conseil de gestion
Régie des transports en commun de la région de Toronto (Réseau GO) ²	Transports
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances

¹ Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes de la Couronne figurent aux *Comptes publics de l'Ontario*, volume 2.

² Le 18 décembre 1998, la province a donné la sanction royale au projet de loi 56, *Loi visant à créer la Commission des services du grand Toronto et la Régie des transports en commun du grand Toronto et à modifier la Loi sur la Régie des transports en commun de la région de Toronto*. La province a cédé l'entreprise de transport à la Régie des transports en commun du grand Toronto le 7 août 1999.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Investissement dans les entreprises publiques

Pour l'exercice clos à la date indiquée (en millions de dollars)	Agence de foresterie du parc Algonquin 31 mars 1999	Société de développement de l'Ontario 31 mars 1999	Régie des alcools de l'Ontario 31 mars 1999	Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto 31 mars 1999	Commission des parcs du Niagara 31 octobre 1998
Actif					
Encaisse/placements temporaires	3,3	47,5	24,5	0,2	18,7
Débiteurs	1,7	5,8	6,1	2,6	2,4
Stocks	0,2	—	236,3	0,2	4,2
Charges payées d'avance	—	—	8,8	0,4	0,1
Placements à long terme	—	31,7	—	—	—
Immobilisations	1,6	11,5	148,2	154,1	94,0
Autres éléments d'actif	1,9	—	—	4,6	—
Total de l'actif	8,7	96,5	423,9	162,1	119,4
Passif					
Emprunts bancaires	—	—	—	—	—
Créditeurs	0,4	9,9	210,0	3,9	4,2
Billets à payer	—	—	—	—	—
Recettes reportées	1,2	—	—	4,3	—
Passif à long terme	—	—	—	151,8	—
Autres éléments de passif	(0,2)	—	—	—	—
Total du passif	1,4	9,9	210,0	160,0	4,2
Actif net	7,3	86,6	213,9	2,1	115,2
Recettes					
Recettes tirées des opérations	18,1	25,2	2 349,9	37,6	69,4
Transferts provenant du gouvernement	—	—	—	—	—
Total des recettes	18,1	25,2	2 349,9	37,6	69,4
Dépenses					
Dépenses des opérations	17,7	7,9	1 540,4	43,1	59,5
Impôts provinciaux	—	—	—	—	—
Total des dépenses	17,7	7,9	1 540,4	43,1	59,5
Bénéfice (perte) avant postes extraordinaires	0,4	17,3	809,5	(5,5)	9,9
Postes extraordinaires	—	—	—	—	—
Bénéfice net (perte nette)	0,4	17,3	809,5	(5,5)	9,9
Actif net - Début de l'année	6,9	89,0	184,4	7,6	105,3
Paiements provenant du (destinés au) Trésor	—	(19,7)	(780,0)	—	—
Actif net	7,3	86,6	213,9	2,1	115,2

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Investissement dans les entreprises publiques

Société des casinos de l'Ontario 31 mars 1999	Agence ontarienne des eaux de l'Ontario 31 décembre 1998	Société des loteries de l'Ontario 31 mars 1999	Commission de transport Ontario Northland 31 décembre 1998	Société d'investissement dans les transports de l'Ontario 31 mars 1999	Redressements ¹	Total
499,7	124,7	108,5	—	0,8	4,3	832,2
11,7	7,6	43,5	18,6	26,9	13,8	140,7
4,7	—	—	11,0	—	2,6	259,2
10,8	—	14,0	0,5	—	(0,8)	33,8
—	93,1	—	2,9	—	(30,2)	97,5
733,4	3,1	73,7	217,1	1 926,2	(450,7)	2 912,2
32,2	0,5	59,0	17,7	43,2	1,4	160,5
1 292,5	229,0	298,7	267,8	1 997,1	(459,6)	4 436,1
—	—	—	5,6	—	4,1	9,7
209,0	21,2	88,1	13,5	16,7	(9,5)	567,4
—	—	—	—	509,0	—	509,0
—	—	9,5	0,2	—	0,4	15,6
16,0	1,0	—	48,9	1 002,9	(31,3)	1 189,3
254,5	9,7	49,1	4,3	55,7	(0,7)	372,4
479,5	31,9	146,7	72,5	1 584,3	(37,0)	2 663,4
813,0	197,1	152,0	195,3	412,8	(422,6)	1 772,7
2 095,3	120,6	2 194,4	125,3	113,2	0,6	7 149,6
—	—	—	4,2	—	—	4,2
2 095,3	120,6	2 194,4	129,5	113,2	0,6	7 153,8
943,4	105,4	1 461,3	149,8	156,0	71,0	4 555,5
395,9	—	—	—	—	(395,9)	—
1 339,3	105,4	1 461,3	149,8	156,0	(324,9)	4 555,5
756,0	15,2	733,1	(20,3)	(42,8)	325,5	2 598,3
—	—	(51,2)	—	—	—	(51,2)
756,0	15,2	681,9	(20,3)	(42,8)	325,5	2 547,1
783,1	184,2	49,5	216,2	253,7	(406,8)	1 473,1
(726,1)	(2,3)	(579,4)	(0,6)	201,9	(341,3)	(2 247,5)
813,0	197,1	152,0	195,3	412,8	(422,6)	1 772,7

¹ Les montants sont rajustés pour les entreprises publiques affichant une fin d'exercice autre que le 31 mars et pour l'élimination d'immobilisations transférées à des entreprises par la province.

Annexe 8 : Investissement dans les entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est un organisme de la Couronne, qui a été créé en 1975 en vertu de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin*. Elle est chargée de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière au sein du parc Algonquin.

Société de développement de l'Ontario

En 1996, la province a décidé de mettre fin aux programmes de prêt, de participation au capital et de garantie des sociétés de développement et de réduire progressivement leurs activités sur plusieurs années. Les portefeuilles et les responsabilités des sociétés de développement ont été transférés à la Société de développement de l'Ontario au cours de l'année. Depuis mai 1998, la Société de développement de l'Ontario a recours aux services d'une entreprise de gestion des biens du secteur privé pour remplir ses obligations sur le plan de la gestion et de l'administration des portefeuilles de prêts à terme et de garanties commerciales.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario est chargée de réglementer la production, l'importation, la distribution et la vente de boissons alcooliques dans la province de l'Ontario. La Régie achète les vins et les spiritueux pour les revendre au public. De plus, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public pour assurer des normes élevées de qualité. Enfin, elle fixe les prix des bières, vins et spiritueux.

Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto

La société exploite, entretient et gère les installations d'un centre international des congrès qui est situé dans la communauté urbaine de Toronto. Ces installations sont agrandies de manière à promouvoir davantage le tourisme et les industries de l'Ontario.

Commission des parcs du Niagara

Cette commission a pour tâche de veiller à l'entretien, la préservation et l'embellissement des chutes Horseshoe et de la rivière Niagara entre Fort Erie et Niagara-on-the-Lake, ainsi que de leurs environs.

Société des casinos de l'Ontario

La Société des casinos de l'Ontario a été créée pour mettre sur pied et administrer des jeux de hasard; pour veiller à ce que les jeux soient mis sur pied et administrés conformément à la *Loi de 1993 sur la Société des casinos de l'Ontario* et à la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux* ainsi qu'à leurs règlements d'application; pour veiller à l'exploitation de casinos; pour veiller à l'exploitation de toute entreprise qui, à son avis, a raisonnablement rapport avec l'exploitation d'un casino, notamment une entreprise offrant des biens ou des services aux personnes qui y jouent à des jeux de hasard.

Agence ontarienne des eaux

Cet organisme aide les municipalités à améliorer l'efficacité des services d'eau et d'évacuation des eaux usées, et il encourage les résidents, municipalités et industries de l'Ontario à conserver l'eau. Il est également chargé du financement, de la construction et du fonctionnement des systèmes d'eau et d'évacuation des eaux usées et fournit des services aux collectivités, selon la méthode du recouvrement des coûts.

Société des loteries de l'Ontario

La Société des loteries de l'Ontario a été créée en 1975 aux termes de la *Loi sur la Société des loteries de l'Ontario* avec comme mandat de mettre au point, d'assumer la responsabilité, d'organiser, d'administrer et de diriger des loteries en Ontario pour le compte du gouvernement provincial. Depuis sa création, la Société a entrepris un projet conjoint avec d'autres provinces, par l'intermédiaire de la Société de la loterie interprovinciale, pour exploiter des jeux à l'échelle nationale et interprovinciale. La Société des loteries de l'Ontario est également responsable de la mise sur pied et de l'administration des casinos à des fins de bienfaisance et des machines à sous installées dans les hippodromes de la province.

Commission de transport Ontario Northland

La Commission fournit des services de transport ferroviaire et aérien ainsi que des services d'autobus, de traversier et de télécommunications dans le Nord de l'Ontario.

Société d'investissement dans les transports de l'Ontario

La Société d'investissement dans les transports de l'Ontario est propriétaire des immobilisations en rapport avec les transports et finance les travaux de construction qui s'y rattachent. Le 5 mai 1999, la province a conclu la vente de la Société (note 11).